

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2008**

Délibération
n° 2008.12.268

**Aide à l'Immobilier -
Entreprise AMG
VIOLET : annulation
des crédits restant à
verser**

LE DIX HUIT DECEMBRE DEUX MILLE HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **12 décembre 2008**

Secrétaire de séance : Stéphane CHAPEAU

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Maurice HARDY, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Didier TERRADE, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Nicolas BALEYNAUD à Nadine GUILLET

Excusé(s) :

Catherine DESCHAMPS

Excusé(s) représenté(s) :

Michel BRONCY par Maurice HARDY, Fabienne GODICHAUD par Didier TERRADE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / AIDE À
L'IMMOBILIER

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

**AIDE A L'IMMOBILIER - ENTREPRISE AMG VIOLET : ANNULLATION DES CREDITS RESTANT
A VERSER**

Par délibération n°349 du 30 octobre 2003, le conseil communautaire a approuvé le versement, à l'entreprise AMG VIOLET, d'une subvention d'un montant de 30 680 €, dans le cadre de la réalisation d'un programme d'investissements immobilier et humain.

La convention a été signée en janvier 2004.

Le programme présenté par l'entreprise prévoyait un investissement immobilier d'un montant de 371 883 € et le recrutement de 6 salariés (l'effectif de référence étant de 9 salariés).

L'investissement matériel a été réalisé, en revanche et notamment en raison du désengagement de l'un des principaux clients intervenu entre 2007 et 2008, la société a procédé à des licenciements. L'effectif, à ce jour, n'est donc plus que de 8 salariés.

En conséquence et en accord avec les dirigeants de l'entreprise, il a été convenu d'annuler les versements restant à intervenir au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 2 décembre 2008,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'annulation des versements restant à intervenir et représentant 2 annuités sur le dispositif d'aide à l'immobilier pour le dossier AMG VIOLET.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

24 décembre 2008

Affiché le :

26 décembre 2008